

OPÉRATION AMIANTE LES 4 ET 11 OCTOBRE 2025



Centre de stockage COVED

03.22.86.82.62

Route départementale 917 80240 Nurlu



CONDITIONS
DE
DÉPÔT

- ✓ Être un particulier
- ✓ Habiter dans l'une des 60 communes de la CCHS
- ✓ Être muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité
- ✓ Avoir préalablement emballé l'amiante via son kit
- ✓ Porter un masque et venir avec son propre stylo
- ✓ Quantité max par visite : 10 tôles d'amiante et/ou 3 sacs de 25kg



Les déchets acceptés

Il s'agit d'amiante ciment ou d'amiante lié à d'autres matériaux inertes :

Éléments de bardage, de revêtement ou de couverture (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façade)

Canalisations (évacuations d'eau pluviale, adduction d'eau, conduits de cheminée où l'amiante est mélangé au ciment)



Les déchets refusés

L'amiante libre (mousse)

L'amiante friable (poudre)

Ils se présentent généralement sous la forme de flocage ou feutre et sont utilisés notamment pour la protection d'incendie, les plafonds d'isolation phonique

Pour ces types d'amiante, il faut faire appel à une société spécialisée.

1

Prendre rendez-vous pour récupérer le kit d'amiante

- Contacter COVED au 03.22.86.82.62
- Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
- Au plus tard 3 jours avant le dépôt

AUCUN DÉPÔT NE POURRA ÊTRE RÉALISÉ SANS LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

2

Précautions de préparation

- S'équiper d'Équipements de Protection Individuelle (masque FFP3, gants, lunettes, combinaison) **non fournis**
- Mouiller les éléments à démonter pour éviter les envois
- Démonter sans casser, percer ou scier
- Emballer l'amiante dans les films fournis
- Retirer les Équipements de Protection Individuelle délicatement et les emballer dans **un sac plastique**
- Prendre **une douche d'hygiène**
- **Amener le tout au centre de Nurlu**

3

Précautions de transport

- Dans un véhicule fermé, vérifier que **les préemballages soient bien fermés**
- Dans une remorque, mettre **une bâche**

4

Dépôt au centre de Nurlu

- Vérification par l'agent du préemballage
- **Remplir le registre de dépôt**
- **Déposer l'amiante et les Équipements de Protection Individuelle suivant les indications de l'agent**

LES GESTES À PROSCRIRE

Ne pas casser - broyer - découper - frotter ou brosser les éléments à base d'amiante
Ne pas inhaler les poussières